

APPEL A PROJETS

« DIVERSIFICATION DES ENTREPRISES REGIONALES »

Pour les entreprises régionales le parcours entrepreneurial est un défi qui n'est pas exempt d'embûches et il est de la responsabilité de la Région d'accompagner celles et ceux qui entreprennent, y compris lorsqu'ils doivent faire face à des épreuves, et de préférer le rebond à la faillite en vue de maintenir une densité et une diversité d'entreprises et d'emploi sur notre territoire.

Posés par la Région Centre Val de Loire comme principe dès novembre 2022 au sein de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), les capacités de réaction face aux crises deviennent un enjeu majeur.

En effet, des secteurs entiers font déjà face à des situations difficiles avec des carnets de commandes moins remplis, des marchés en décroissance, des trésoreries qui s'assèchent face à des défaillances en cascade et des créances, notamment les PGE qui s'accroissent.

Face aux incertitudes économiques ou à la dynamique d'évolution des mutations qui s'accélèrent, la Région souhaite encourager nos entreprises à aller vers des secteurs plus porteurs, notamment par la diversification. A l'heure des cycles économiques courts et des retournements brutaux, la diversification des activités et des marchés est un levier durable de prévention des difficultés et de pérennisation de notre tissu économique.

Cette stratégie permet à l'entreprise de réduire sa dépendance à une seule activité économique ou à un seul marché. Elle permet également d'explorer de nouvelles opportunités et de se positionner avantageusement face à une concurrence qui peut être moins forte que dans son secteur d'activité historique. La diversification est souvent aussi le gage d'une dilution des risques auxquels l'entreprise est confrontée.

Même si les mutations économiques sont déjà accompagnées par la Région au travers ses dispositifs d'intervention classiques, certains secteurs appellent des réponses plus spécifiques et le contexte requiert une intensification de notre arsenal d'outils d'anticipation par la mise en place d'un appui renforcé pour accompagner la diversification des activités.

Pour cela la Région souhaite garder l'initiative en lançant **un appel à projets** en faveur de la "diversification des PME et PMI régionales".

Cette nouvelle offre de service prendra la forme d'une prestation "sur-mesure" en intelligence économique et en conseil stratégique permettant de proposer aux entreprises retenues une intervention d'un cabinet de conseil spécialisé de 1 à 12 jours. La prise en charge financière par la collectivité régionale ne pourra pas dépasser 80% du coût de la prestation.

En complément du service de conseil proposé, les lauréats de cet appel à projets pourront avoir un accès privilégié aux outils de financement régionaux.

Par ailleurs, cet appel à projets s'inscrira également en cohérence avec nos autres dispositifs d'intervention déjà repris dans le rapport « difficultés des entreprises et mutations économiques : la Région en action ».

Sa mise en place s'organisera aussi en impliquant notre agence de développement DEV'UP ainsi que nos partenaires comme notamment BPI ou la Banques des territoires.

Cette nouvelle offre de services adressera donc les enjeux structurels de repositionnement stratégique et de diversification des activités régionales.

1. OBJECTIFS ET CADRAGE DE L'APPEL A PROJETS « DIVERSIFICATION »

1.1 Priorités et objectifs

Le lancement d'un appel à projets « diversification » devra permettre d'accompagner les meilleurs projets de nature à renforcer l'autonomie, la compétitivité et la résilience des entreprises de notre région.

Il s'agira tout particulièrement d'accompagner les entreprises souhaitant identifier puis exploiter de nouvelles opportunités de marchés vers des secteurs porteurs et plus vertueux sur le plan environnemental.

Les projets qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projets devront présenter un impact positif significatif sur l'emploi local, améliorer la compétitivité et l'élargissement des compétences de l'entreprise et des salariés, contribuer à diminuer l'empreinte énergétique et écologique des secteurs soutenus ; et plus globalement participer à la résilience, le rebond voire le développement de l'entreprise accompagnée.

1.2 La typologie des projets cibles

Les projets présentés pourront être en phase d'étude, de lancement ou de développement d'un plan d'action existant. Ils pourront relever de la création/rapatriement d'activités, de la transformation ou de l'évolution du modèle économique et de la diversification.

Les projets pourront se présenter sous la forme de :

- **Etude de faisabilité** préalable à la création de nouvelles activités
- **Identification de nouveaux partenaires** (fournisseurs, prestataires de service, sous-traitants, distributeurs) et/ou qualifier des contacts à différents niveaux (directeurs achats, logistiques, industriels, commerciaux, etc.) dans le cadre de la création de nouvelles unités de production ou du développement d'unités de production structurantes pour la filière et/ou le territoire ;
- **Appui à la diversification** vers de nouveaux débouchés réduisant l'empreinte écologique de l'entreprise

1.3 L'offre de services régionale offerte aux lauréats de l'appel à projets « diversification »

Les candidats à l'appel à projets « diversification » seront invités à présenter leur projet et à préciser leurs besoins d'accompagnement.

Celle-ci mobilisera les leviers dont elle dispose afin de mener à bien ces opérations parmi lesquels :

- Le conseil en stratégie notamment pour « dé-risquer » les opérations de diversification envisagées
- L'accompagnement en intelligence économique (veille technologique, commerciale et concurrentielle)

Avec en complément un accès privilégié aux soutiens technique et financier de la Région tels que :

- La mobilisation des aides à l'investissement matériel et immatériel ;
- La mobilisation des aides à l'innovation et R&D individuelle ou collaborative en vue de créer de nouveaux produits et/ou services ;
- L'accompagnement des besoins en matière de ressources humaines et appui à la formation ;
- La mise en réseau avec d'autres partenaires et entreprises ;
- L'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres des fonds d'investissement intervenant en Région ainsi qu'en immobilier d'entreprises avec la SEM patrimoniale régionale.

Les entreprises sélectionnées dans le cadre du présent appel à projets « diversification » bénéficieront de l'offre de services et de l'accompagnement personnalisé présentés ci-dessus avec possibilité de financements régionaux.

A cette fin, les entreprises seront tenues de déposer des dossiers de demande spécifiques qui feront l'objet d'une instruction complète distincte de l'accompagnement en conseil.

Le dépôt d'un dossier d'aides ne préjuge en rien d'une décision favorable de la Région ; cette dernière étant validée par la commission permanente après examen des conclusions de l'instruction.

En cas d'inéligibilité aux aides régionales ou d'indisponibilité budgétaire, le projet pourra être réorienté vers les dispositifs nationaux.

2 LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet devra être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

Dossier :

1. former un dossier de candidature complet au sens administratif, soumis dans les délais, sous format électronique sur le portail régional des aides « Nos aides en ligne » :

https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr/aides/#/crcvl/connecte/F_DDECAPRDIC/depot/simple

Projet :

2. s'inscrire dans l'une des priorités identifiées au 1.1 ;
3. correspondre à la nature des projets attendus indiqués au paragraphe 1.2 ;
4. porter sur des projets réalisés en Centre-Val de Loire et non aboutis avant le dépôt de la demande d'accompagnement ;
5. constituer des projets qui sont destinés à améliorer significativement le positionnement de l'entreprise sur ses marchés et dans la filière considérée et à accompagner les entreprises souhaitant identifier puis exploiter de nouvelles opportunités de marchés (diversification/partenariats technologiques ou commerciaux). Ils doivent également présenter un impact positif significatif sur l'emploi local (direct et indirect), contribuer à l'amélioration de la compétitivité, ; réduire l'empreinte écologique et plus globalement participer à la résilience, le rebond voire le développement de l'entreprise accompagnée.

Porteur :

6. être une PME ou PMI régionales
7. être déposé de manière individuelle ;
9. être porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) à la date de dépôt du dossier ;
10. être porté par une société ne présentant pas une situation financière fortement dégradée susceptible de mettre en cause sa viabilité à court terme ;

A NOTER :

Si l'entreprise souhaite solliciter une aide régionale en complément, elle devra se trouver en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales. Si elle est considérée comme une « entreprise en difficulté » au sens de l'article 2 point 18 du règlement général d'exemption par catégories au 31 décembre 2019, les demandes d'aide relative à son projet ne seront considérées comme éligibles et donc instruites que si elle présente lors du dépôt de son dossier des éléments démontrant une capacité à sortir de cette situation avant la décision sur le financement potentiel.

11. être porté par une entreprise qui n'est pas sous le coup de la récupération d'aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne ;
12. ne pas avoir cessé une activité identique ou similaire dans l'espace économique européen dans les deux dernières années précédant la demande d'aide relative au projet.

Les projets ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible.

3 CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS « DIVERSIFICATION »

3.1 Le présent appel à projets est ouvert à compter du 17 mars 2025 pour une durée de 24 mois

Les candidatures pourront être déposées au fil de l'eau jusqu'au terme de l'APP. Une relève sera effectuée à minima tous les 3 mois.

3.2 Les étapes

- a. Dépôt des dossiers par les entreprises sur le portail régional des aides « Nos aides en ligne »
- b. Sélection au sein des instances régionales ;
- c. Désignation pour les entreprises sélectionnées d'un référent en charge des échanges avec l'entreprise, de son accompagnement, du suivi et de la coordination de l'offre de services régionale ; En cas de demande de financement complémentaire, un référent distinct sera désigné au sein de la Région pour accompagner le porteur ;
- d. Mise en œuvre d'un processus d'accompagnement du candidat par la Région et le ou les cabinets sélectionnés pour l'offre conseil et par la direction de l'économie de la Région en cas de demande d'aide régionale.

4 MISE EN OEUVRE – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Les dossiers seront déposés sur le portail régional des aides « Nos aides en ligne »

La Région (Direction de l'économie) sera chargée de :

- réceptionner les dossiers, vérifier le respect des critères d'éligibilité et établir un classement des projets en fonction de leur pertinence, de leur importance stratégique pour l'entreprise et de leur impact socio-économique ;
- d'organiser le processus de sélection au sein des instances régionales ;
- d'assurer le suivi et la coordination de l'appel à projets.

Une fois le dossier retenu, la Direction de l'économie restera l'interlocuteur privilégié du porteur de projet sur le volet accompagnement & conseil.

Pour le volet financement, en cas de présentation immédiate ou ultérieure d'un dossier de demande d'aide régionale, un référent spécifique sera désigné au sein des équipes de la direction de l'économie de la Région. Celui-ci assurera le dialogue et l'accompagnement de l'entreprise pour la constitution du dossier. Il sera également responsable de l'instruction de la demande d'aide dont les conclusions seront présentées devant les instances décisionnelles de la Région.

5 CONTACTS ET INFORMATION

Vous trouverez les informations relatives à cet appel à projets « diversification » sur la plateforme <https://www.centre-valdeloire.fr/appels-projet/diversification-des-entreprises-regionales>

Pour les questions relatives à cet appel à projets, vous pouvez contacter :

- Cher (18) : Isabelle TURPIN - isabelle.turpin@centrevaleloire.fr
- Eure-et-Loir (28) : Stéphane CORDIER - stephane.cordier@centrevaleloire.fr
- Indre (36) : Morgane GUILLERME - morgane.guillierme@centrevaleloire.fr
- Indre-et-Loire (37) :
 - Florence BRUYNSEELS - florence.bruynseels@centrevaleloire.fr
 - Sandrine JANVIER - sandrine.janvier@centrevaleloire.fr
- Loir-et-Cher (41) : Hélène CHATELIER - helene.chatelier@centrevaleloire.fr
- Loiret (45) : Olivier HEURTEBISE - olivier.heurtebise@centrevaleloire.fr